



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2019

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-168 /5.7.10

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 18 décembre 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J.L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Représentés :** R. REVIL, A. MOREAU

**Absent :** N. CHARLETY

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

---

**OBJET :** INTERCOMMUNALITE : Présentation du rapport annuel 2018 élaboré par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais sur la qualité du service public de transport

---

Rapporteur : Jessica Forté

**EXPOSE:** Comme chaque année, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais nous transmet le rapport annuel pour l'année 2018 de son service transport. Il a été présenté en Conseil Communautaire le 25 juin dernier et doit également être présenté aux Conseils Municipaux de chaque Commune membre (cf. rapport en annexe).

Il est mis ensuite à disposition du public sur place dans les 15 jours suivant cette présentation au Conseil. Le public en est informé par voie d'affichage.

En substance, les faits marquants qui peuvent être retenus sont les suivants :

Le réseau de transports du Pays Voironnais n'a pas été fondamentalement modifié en 2018. Il a connu quelques ajustements suite à la remise en concurrence des lignes en 2017. Les indicateurs du réseau sont globalement positifs et restent sur les mêmes proportions qu'en 2017, tant sur la croissance des recettes que sur la fréquentation.

En termes d'investissements, la Communauté d'Agglomération a poursuivi en 2018 sa politique d'aménagement des pôles d'échanges, notamment celui de Voreppe, et sa politique de mise en accessibilité des points d'arrêts.

Le Pays Voironnais a aussi approfondi sa politique d'Autorité Organisatrice de la Mobilité avec la sensibilisation des employeurs à la mise en œuvre de Plan de Mobilité ( PDM ),

obligatoires pour toute entreprise regroupant au moins 100 salariés sur un même site. Un accompagnement spécifique est proposé avec des conseils méthodologiques et des services et outils pratiques (7 entreprises ont signé dès 2018 un contrat de partenariat avec le Pays Voironnais).

Les ambitions du partenariat sont multiples :

- inciter les entreprises obligées à réaliser cette démarche,
- avoir un échantillon d'employeurs de toutes tailles et implantés sur tout le Pays Voironnais,
- intégrer des établissements privés comme publics,
- cibler des entreprises déménageant ou s'implantant sur le Pays Voironnais, car ce sont des moments propices au changement de comportement en matière de déplacements.

L'agence mobilité joue toujours un rôle clef dans le conseil mobilité aux salariés et, plus largement à la population du territoire.

Le Pays Voironnais a lui-même engagé son propre Plan de Mobilité, en vue de la mise en œuvre du plan d'actions sur 3 ans (2019 à 2021). A noter le dispositif « Vélo Expert » a été maintenu en 2018 ; sachant qu'en 2019 un schéma cycle va être lancé.

Enfin, la Communauté d'Agglomération a travaillé en 2018 des problématiques communes avec ses partenaires de la Grande Région Grenobloise (étoile ferroviaire, coopération et gouvernance Mobilité, mise en place d'une nouvelle enquête déplacements auprès des ménages en 2019).

Nota bene :

Le rapport d'activité annuel présente le fonctionnement du service public en année civile. Certaines données restent cependant calées sur le fonctionnement réel du service transport largement rythmé par le fonctionnement en année scolaire (septembre à septembre), notamment pour la mise en place des améliorations de l'offre (année scolaire 2018-2019).

#### PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux Environnement Sécurité Stationnement et Cadre de Vie du jeudi 05 décembre 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De prendre acte de ce rapport.

**DECISION :** Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

